



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Médiathèques : développement des points d'accès à l'accompagnement numérique

Question écrite n° 7644

Texte de la question

Mme Jacqueline Dubois appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur une proposition émise par Mme Véronique Doussot qui s'est manifestée par le biais du dispositif citoyen « questions Parlement ouvert », sur le grand intérêt pour les concitoyens - dans le cadre de la transformation numérique des administrations (action publique 2022) - de permettre aux médiathèques de développer les points d'accès à l'accompagnement numérique. En effet, dans la ligne du rapport sur les bibliothèques de M. Erik Orsenna qui estime que l'action de ces lieux peut être décisive pour réduire toute forme de fracture sociale, les médiathèques sont des lieux de culture et de citoyenneté importants qui doivent pouvoir répondre à une évolution des besoins de leurs usagers vers la formation et l'accompagnement au numérique. En conséquence, elle lui demande quelles dispositions elle compte prendre pour favoriser la mise en place systématique, au sein des médiathèques ou selon leur importance au sein des bibliothèques, de « médiateurs numériques » compétents chargés de l'accompagnement de leurs usagers dans ce domaine.

Texte de la réponse

Proposant de plus en plus de ressources et services numériques, les bibliothèques territoriales constituent des équipements efficaces pour lutter contre la fracture numérique, tant par la densité de leur réseau que par leur mission de donner accès à la culture, que par leur gratuité au bénéfice de tous et par les formations que les bibliothèques départementales proposent sur la médiation numérique en direction de leur réseau, tant du côté des professionnels que des bénévoles. La modernisation des bibliothèques et leur développement numérique ont transformé le rôle traditionnel des professionnels, dont le profil s'oriente de plus en plus vers celui de médiateur, culturel comme numérique. L'e-administration, le développement de pratiques collaboratives, l'accompagnement au numérique, l'accessibilité des personnes éloignées de la lecture et du numérique sont des dimensions de plus en plus investies par les bibliothèques de lecture publique. 40 % des bibliothèques municipales proposent du Wifi dans leurs murs avec des disparités selon la taille des collectivités desservies et, dans l'ensemble, 40 % des bibliothèques desservant plus de 10 000 habitants proposent des formations à leurs services numériques (données 2016 de l'Observatoire de la lecture publique). Ces chiffres sont autant d'indicateurs de la transformation numérique des bibliothèques et du rôle qu'elles jouent en matière de médiation numérique. À ce titre, les bibliothèques sont de plus en plus identifiées comme des acteurs de la médiation numérique et un certain nombre d'entre elles se sont déjà rapprochées ou ont pris le relais d'espaces publics numériques (EPN) au sein des collectivités. En appui de l'acculturation numérique des professionnels de la lecture publique, les bibliothèques recrutent également davantage de personnels issus de la filière de la médiation numérique. Le ministère de la culture a fait de l'accompagnement des expérimentations numériques et des nouveaux usages une des priorités de sa politique, objectif déjà annoncé dans les 14 propositions pour le développement de la lecture en 2010, avec le lancement du programme des Bibliothèques numériques de référence (BNR) qui vise à soutenir des projets d'ampleur portés par des collectivités territoriales souhaitant placer le numérique au cœur de leur politique publique afin de moderniser les équipements et de toucher des publics nouveaux. Pour mieux soutenir les collectivités dans la transition des bibliothèques vers le numérique,

L'État a fait évoluer, en 2011 puis en 2012, le concours particulier pour les bibliothèques au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD), afin de mobiliser une partie significative de ces crédits et de les adapter aux enjeux du numérique, notamment en prenant en compte l'acquisition de ressources numériques, la formation des professionnels ou encore des prestations de médiation numérique à l'attention des usagers. En 2017, ce sont ainsi 8,1 M€ (soit 10 % du concours particulier dans son ensemble) qui ont été consacrés à des opérations « informatique et numérique » par la DGD bibliothèques, dont 2,9 M€ dans le cadre du programme BNR. Dans le cadre de la définition par l'Agence du numérique d'une Stratégie nationale pour l'inclusion numérique, les bibliothèques ont ainsi été identifiées comme des lieux de médiation numérique, alors même que celle-ci ne fait pas forcément partie de leurs missions traditionnelles. À cette occasion, le ministère de la culture a réaffirmé sa volonté de favoriser l'hybridation numérique des bibliothèques, au travers du rapprochement des bibliothèques et des EPN, mais aussi des maisons de services aux publics, dont la dimension inclusive est centrale, par le renforcement de l'accompagnement de ces initiatives par la DGD.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Dubois](#)

Circonscription : Dordogne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7644

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 avril 2018](#), page 3417

Réponse publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6893